

Annexe 6. Modèle de certificat de la formation initiale telle que visée à l'article 37, alinéa deux

Certificat de la formation supplémentaire relative à la séance de mise à niveau

GSM -03/-180601:

Département de la Mobilité et des Travaux publics

.....**Centre de la Sécurité routière flamande**

Koning Albert II-laan 20 bus 2, 1000 Brussel

T 02 553 71 24

www.vlaamshuisvoorverkeersveiligheid.be

Données de la formation supplémentaire

- formation supplémentaire de l'enseignant des exercices de pratique jour mois année
- formation supplémentaire de l'enseignant de l'introduction et/ou de la discussion de groupe jour mois année
- jour mois année

Données du candidat-enseignant

prénom et nom
date de naissance jour mois année
numéro de registre national
rue et numéro
code postal et commune
numéro de téléphone
adresse e-mail

Données du dispensateur de formation

nom
numéro de téléphone
adresse e-mail

Signature

En tant que mandataire du dispensateur de formation, je confirme que l'enseignant susmentionné a suivi la formation supplémentaire mentionnée à l'article 34 de l'arrêté du Gouvernement flamand du (date) relative à la séance de mise à niveau dans le cadre de la formation à la conduite catégorie B, à la date susmentionnée.

date jour mois année

signature

prénom et nom

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement flamand du 28 septembre 2018 relatif à la séance de mise à niveau dans le cadre de la formation à la conduite catégorie B.

Bruxelles, le 28 septembre 2018.

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,

Geert BOURGEOIS

Le Ministre flamand de la Mobilité, des Travaux publics, de la Périphérie flamande de Bruxelles, du
Tourisme et du Bien-être des Animaux,

Ben WEYTS